

soit laisser se rendre dans les baies, s'il s'agit du hareng, ou encore sur les bancs marins, dans le cas du flétan. Les pêcheurs sont de plus en plus nombreux sur le littoral de l'Ouest; l'équipement est de plus en plus perfectionné; les bateaux de plus en plus gros; les filets,—ils sont maintenant fabriqués de nylon,—sont de meilleure qualité, et des appareils électroniques plus perfectionnés permettent de repérer le poisson plus tôt. La difficulté tient à ce que la quantité de poisson est limitée. Les pêcheurs sont de plus en plus nombreux et se servent d'un outillage de plus en plus gros, mais la quantité de poisson reste la même. Il est donc facile de comprendre ce qui arrive. La prise annuelle, par pêcheur, fléchit. Afin de survivre, le pêcheur cherche à obtenir un prix plus élevé par unité de poisson. Enfin, il faut que le poisson fasse concurrence aux produits de la ferme. De sorte que le relèvement du prix du saumon, du flétan ou du hareng n'est pas une solution facile.

Il nous faut donc chercher à contrôler les pêcheries et les opérations de pêche. Quatre moyens s'offrent à nous. Le premier, et le plus évident, est la limitation du nombre des permis. Nos pêcheries étant limitées, il nous faut donc restreindre le nombre des permis. La seule restriction existante, c'est que le détenteur d'un permis doit être sujet britannique. Cette année, nous modifierons cette disposition et exigerons du détenteur qu'il soit citoyen canadien. Les sujets britanniques qui ne sont pas encore citoyens canadiens seront incapables d'obtenir un permis de pêche. Mais ce n'est là qu'effleurer le problème. La limitation du nombre de permis nous débarrassera rapidement de deux groupes de personnes qui nuisent à l'industrie de la pêche. Le premier groupe se compose des pêcheurs sportifs de Colombie-Britannique qui se procurent un permis commercial afin de pouvoir pêcher le nombre maximum de poissons. La limite pour les sportifs est fixée à six. Avec un permis commercial, on peut en prendre 300 ou 400. L'autre est le pêcheur intermittent qui, au moment de la montaison en masse dans le fleuve Fraser, se procure une embarcation et une couple de centaines de pieds de filet, descend là-bas et capture une bonne part du poisson qui appartient logiquement à celui qui pêche toute l'année et tous les ans.

L'objection qu'on formule à la restriction des permis est que les détenteurs sont dans une situation privilégiée. Le permis, qui ne coûte qu'un dollar, devient une chose précieuse. La véritable cause de souci est la suivante: comment les jeunes qui veulent s'adonner à la pêche obtiendront-ils un permis? Les fils de ceux qui pratiquent la pêche

[L'hon. M. Sinclair.]

constituent, évidemment, la meilleure source de pêcheurs. Cette année, nous ferons une étude approfondie de la situation. La deuxième manière de limiter la prise est d'imposer les restrictions à l'égard des agrès, d'en restreindre les dimensions ou le type. Nous avons interdit les pièges dans toutes les régions, sauf une, savoir à Sooke. Nous avons établi des restrictions au sujet des dimensions des filets à mailles, des seines et des mailles, ainsi qu'au sujet des régions où l'on peut pêcher. En général, puisque le poisson a tellement diminué, nous voulons, autant que possible, éloigner les pêcheurs des endroits où il fraye. Nous avons constamment repoussé les limites établies et cela, jusqu'à la mer pour ce qui est des rivières Nass, Skeena et du goulet Rivers, afin de donner au poisson une meilleure chance de s'y rendre et d'y frayer.

Puis la dernière solution, et celle que nous utilisons le plus, est la limitation de la saison de pêche: longue saison prohibée et restrictions hebdomadaires. Il y a eu des périodes de fermeture de quarante-huit, soixante-douze et quatre-vingt-seize heures, soit quatre jours par semaine. Que le matériel de pêche se multiplie, cela entraînera tout simplement des périodes de fermeture de cinq ou six jours, ce qui rendra la pêche de moins en moins rentable, les pêcheurs ne pouvant s'attendre à gagner leur vie au moyen d'un matériel coûteux s'ils ne travaillent qu'un jour par semaine.

Nos services de la côte occidentale n'auront pas de tâche plus importante au cours des douze prochains mois que celle de s'attaquer au problème qui consiste à trouver un équilibre entre les pêcheurs et leur matériel d'une part et les pêcheries limitées assujéties à une réglementation scientifique. Plusieurs députés, les honorables représentants de Vancouver-Est, de Burnaby-Richmond, de New-Westminster entre autres, ont parlé de la fermeture du Fraser supérieur, que j'ai annoncée lorsque j'ai porté la parole devant le syndicat des pêcheurs de Vancouver. Pour le bénéfice des députés qui n'ont pas de problème de pêche mais qui ont l'amabilité de nous écouter, nous pêcheurs, le jour où nous avons la parole, qu'on me permette d'expliquer le mouvement du poisson dans les cours d'eau fréquentés par le saumon et notamment dans le fleuve Fraser.

Nous avons six variétés de saumon. D'abord, nous avons le saumon sockeye, petite variété de cinq à six livres, qui est notre poisson le plus riche et qui est totalement mis en boîte. Puis, nous avons le saumon du printemps, à chair rouge et blanche, la variété la plus grande, la plus grosse pièce connue pesant 121 livres. Nous avons aussi